



Contrat de travail a durée indéterminé

Par **haas**, le **22/03/2012 à 18:56**

Bonjour,
Je travail dans le btp embauché le 21/03/2011 a thoirette mon employeur a t'il le droit de me changer de SARL et de me mettre sur la SARL de cuisiat sa deuxième entreprise sans m'en informer je les vus sur mes fiches de paies
merci pour votre réponse.
Cordialement
SH

Par **pat76**, le **22/03/2012 à 19:08**

Bonjour
Quel est l'entreprise indiquée sur votre contrat de travail?
Si c'est sa deuxième entreprise qui vous paie votre salaire alors que vous travailler pour la première, il y a un gros problème ou alors il ya prêt de main d'oeuvre (...)
Une petite information à l'inspection du Travail de votre situation ne peut pas être nuisible.
Vous avez posé la question à votre employeur sur la modification concernant la société sur vos bulletins de salaire?

Par **haas**, le **23/03/2012 à 08:32**

L'entreprise indiquée sur mon contrat de travail et SARL à thoirette première entreprise ou j ai signer mon contrat de travail et actuellement je me suis aperçu qu il était mentionner SARL cuisiat

Par **haas**, le **23/03/2012 à 08:34**

Je n'est pas posé la question concernant la modification en revanche je mi suis plus intéressé maintenant car l'entreprise et en redressement judiciaire.

Par **haas**, le **23/03/2012** à **08:44**

donc qu'en penser vous ?

Par **pat76**, le **23/03/2012** à **14:52**

BonjourrrrrJe comprends mieux le fait que votre employeur vous verse votre salaire par l'intermédiaire de la seconde entreprise.rnrnSi l'entreprise est en redressement judiciaire, je vous invite à saisir le plus rapidement possible le mandataire qui a été désigné par le Tribunal de Commerce pour lui expliquer la situation.rnrnVous lui montrerez votre contrat et tous vos bulletins de salaire.rnrnPouvez vous communiquer le numéro de siret de votre employeur qui est indiqué sur vos bulletins de salaire?

Par **haas**, le **24/03/2012** à **08:53**

entreprise chaléa n° de siret:51981898300016rnrnentreprise cuisiat n° de siret :51981898300024

Par **haas**, le **24/03/2012** à **08:54**

merci de me tenir au courant de tout cette état de fait

Par **pat76**, le **24/03/2012** à **17:32**

Bonjour HassrrrrJe pense que votre employeur fait des petites cachotteries et qu'il a commis une infraction qui peut l'amener devant le Tribunal Correctionnel.rnrnMr Thierry SOGNO est un artisan.rnrnrnrnElle est immatriculée au RCS de BOUR en BRESSE depuis le 05/09/2011 sous le numéro de siret 519 818 983.rnrnest est domiciliée actuellement:rnrnzone artisanale de Lucingesrnrn01370 TREFFORT-CUISIATrnrnAuparavant elle était immatriculée au RCS de LONS le SAULNIER sous le même numéro de siret (519818983) depuis le 10/12/2009rnrnle siège social était à l'adresse suivanternrn2, route de Chaléarnrn39240 THORETTERnrnElle est radiée du RCS de LONS le SAULNIER depuis le 06/09/2011 suite au transfert du siège social à TREFFORT-CUISIAT;rnrnDonc, il n'y a plus de société THIERRY SOGNO au 2 route Chaléa à THORETTE.rnrnLa société qui se trouve au 2 route Chalée 39240 THORETTE rnrnest l'entreprise:rnrnSOGNO THIERRY BERNARDrnrnL'entreprise à pour enseigne:rnrnSOGNO THIERRY BERNARDrnrnelle est immatriculée sous le n° de siren: 511

662 132 et n'est pas enregistrée au RCS de LONS le SAULNIER.rnrnrnrEn ce qui concerne l'ENTREPRISE THIERRY SOGNO à TREFFORT-CUISIAT, elle est en redressement judiciaire depuis le 9 mars 2012.rnrnrLe mandataire judiciaire qui a été désigné par le Tribunal de Commerce de BOURG en BRESSE, est:rnrnrSELARL MJ SYNERGIErnrnrMaître BELAT ou Maître DESPRATrnrnr22, rue des Cordiersrnrnr01000 BOURG en BRESSErnrnrC'est à eux que vous devrez maintenant vous adresser pour toute réclamation.rnrnrVous vérifierez vos nouveaux bulletins de salaire car l'adresse rnrnr2 route de Chalea 39240 THOIRETTE ne doit absolument pas y figurer l'entreprise Thierry SOGNO ayant été radiée du RCS de LONS le SAULNIERrnrnrVous pouvez en parler avec votre employeur et aussi de l'entreprisernrnrSOGNO THIERRY BERNARD qui a pour activité les travaux de revêtements de sols et de murs. rnrnrVous êtes payé par chèque ou par virement?

Par **haas**, le **25/03/2012** à **09:55**

par chèque

Par **pat76**, le **25/03/2012** à **14:16**

BonjourrnrnrLe chèque est au nom de l'entreprise Thierry SOGNO ou l'entreprise SOGNO Thierry Bernard?

Par **haas**, le **25/03/2012** à **20:54**

thierry sogno

Par **haas**, le **26/03/2012** à **14:14**

quel et rapport entre thierry sogno ou sogno thierry bernard?

Par **pat76**, le **26/03/2012** à **20:08**

BonjourrnrnrC'est le même dirigeant, votre patron, sauf que pour la seconde entreprise elle n'es pas incrite au registre du commerce et des sociétés.rnrnrDonc, en dehors de l'adresse 2 route de Chaléa 39240 THOIRETTE qui ne devrait pas figurer sur votre bulletin de salaire, c'est l'entreprise THIERRY SOGNO qui vous paie.

Par **puce10400**, le **02/04/2012** à **17:31**

bonjour madame monsieur, je vous envoie se mail pour vous demander conseil sur mon contrat de travail je vous explique je suis a la recherche d un emploi j ai recu un mail d un monsieur qui recherche une personne pour receptionner les cartons a domicile et les envoyer dans les bureaux de poste pour les livrer aux clients sois disant alors j ai dit oui je serai interesser par votre annonce en suite il ma demander 1 piece de ma carte d identité et 1 justificatif de domicile j ai tout scanner mes document tout se passe par mail jamais par telephone au bout de 15jour j ai recu mon contrat a duree determinée je les signer puis fait des photocopies et renvoyer par mail et 1 semaine apres j ai recu pleins de colis chez moi je suis aller les poster comme convenue mais a chaque fois la poste il me refuse tout les colis que je recois je voudrais que vous me conseiller au sujet de cette entreprise si elle existe cordialement

Par **pat76**, le **03/04/2012 à 13:45**

Bonjour puce
Si vous ne nous indiquez pas les coordonnées de la société, il sera difficile de vous répondre.
Ensuite concernant le travail à domicile, les sociétés qui y ont recour, doivent impérativement respecter les articles du Code du travail qui le régit.
Je doute que pour vous la société qui vous a envoyé des colis à poster, l'ai fait.
Un conseil, allez au plus vite à l'inspection du travail avec tous les documents en votre possession.
N'oubliez pas de nous donner les coordonnées de l'entreprise qui vous a demandé ce travail.

Par **puce10400**, le **03/04/2012 à 17:13**

bonjour pat76 c'est la société Transline Lux SARL représentée par Mr Jean - Philippe Borel le numéro de siren 124479500x par contre le numéro que j'ai eu ça ne répond plus cordialement

Par **pat76**, le **03/04/2012 à 17:58**

Rebonjour
Le n° de siren que vous m'avez donné n'existe pas sur infogreffe.
J'ai une société TRANSLINE LUX qui avait son siège social à PARIS au 44 rue des Abesses mais elle est radiée du Registre du Commerce depuis le 7 septembre 2009.
S'était une société basée en Angleterre.
Vous n'avez pas d'adresse à communiquer?
Quels étaient les produits à emballer et à envoyer par la poste?

Par **puce10400**, le **03/04/2012 à 22:36**

sur mon contrat c'est marqué siège social : 25 Hampshire Portsmouth London UK des pneus du parfums des consoles des habits et tout par en Guinée

Par **pat76**, le **04/04/2012** à **14:01**

BonjourrrrrnVous avez été roulée dans la farine.rnrnVous n'aurez plus de nouvelles de cette société.rnrnEvitez ce genre de sociétés qui n'ont pas d'adresse en France et ne sont pas enregistrées au registre du commerce et des sociétés.rnrnDe plus elles doivent appliquer la législation du travail française ce qui n'a pas été le cas en ce qui vous concerne.

Par **puce10400**, le **05/04/2012** à **09:10**

bonjour pat76 keske je dois faire car je recois toujours des colis ils arrettes pas de me arseller sur mon portable que doit je faire ?

Par **puce10400**, le **05/04/2012** à **11:10**

bonjour la je viend de refuser un colis oui maintenant je ferais plus attention sur internet

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **12:46**

Bonjour pucernrnVous prévenez au plus vite l'inspection du travail de votre département et les services de la répressions des fraudes.

Par **puce10400**, le **05/04/2012** à **19:36**

bonsour je viend de recevoir un email comme quoi il vont m envoyer les gendarme il s arrete pas de m arceler par telephone demain je vais apler l inspection du travail et repressions des fraudes

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **19:48**

RebonjourrrrrnDites que vous avez-vous même prévenu les gendarmes, l'inspection du travail et les services de la répression des fraudes s'il vous appelle à nouveau.

Par **puce10400**, le **06/04/2012** à **11:43**

rebonjour je viend apler l inspection du travaille il peuvent rien faire car c sur internet et pour le

répression des fraudes je trouves pas leurs numero de telephone

Par **pat76**, le 06/04/2012 à 14:17

Bonjour
Vous êtes de quelle ville?
Faites une main courante à la gendarmerie ou au commissariat.
je suis étonné que l'inspection du travail ne puisse rien faire parce que c'est sur internet.
Il s'agit d'un travail à domicile que l'on vous demande donc il a des textes du Code du Travail qui doivent être respectés.
Les inspecteur du travail de votre département doivent être débordés peut être?
Si la société vous rappelle, vous dites que les colis sont à sa disposition à la gendarmerie ou au commissariat.

Par puce10400, le 06/04/2012 à 14:23

rebonjour pa76 je suis de la marne 51 non le monsieur que j ai eu il ma fait savoir que il etai pas conserner donc je vais faire ca au pres de la gendarmerie merci beaucoup pour votre conseil bonne journée

Par **pat76**, le **06/04/2012** à **14:54**

RebonjournnrrnVous pouvez appelez les services de la répression des fraudes à cette
adresse.nrrnDDCSP-SPESC de la MARNErrn Cité Administrative Tirletrn 51036
CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEXrrn Tél. : 03 26 68 62 01rnrfax : 03 26 70 54 99rrnrmél
: ddcsp-[protection-consommateur@marne.gouv.fr](mailto:ddcsp-protection-consommateur@marne.gouv.fr) rn Du lun au ven : 9h-12h/14h-
17hrnAccueil consommateur : mar, mer, jeu 14h-16h30rn rnAccueil téléphonique du lun au
ven : 9h-12h/14h-17hrnrrnAccueil consommateur : mar, mer, jeu 14h-16h30

Par **rose**, le **31/05/2012** à **18:40**

bonjourrrnj'ai aussi reçu un mail de TRANSLINE LUX SARLrn pour le travaille de colis
comme j'ai peur de me faire arnaquer j'ai fait des recherche et la société a été radié en France
et soit disant délocaliser en Angleterre rnje fait déjà un travaille similaire avec unilec qui la
société est en france rnnumero siret 40033583200020rrnje travaille avec M. Fabrice FAURE
rrnou tous se passe bien pour le moment je verrai si je serai payer a la moitié du mois

Par **puce10400**, le **05/06/2012** à **14:23**

bonjour rose j espere pour vous que sa se passe bien moi depuis que je me suis faits arnaquer sur internet je me mefie de tout bon courage a vous bonne apres midi